DA01 - AIDE A LA RÉDACTION DU
DOSSIER D’ACCRÉDITATION

**CAMPAGNE D’ÉVALUATION 2020-2021**

VAGUE B

**Les établissements concernés (universités, écoles, ComUE) sont ceux qui visent une accréditation de leur offre de formation par le Ministère en charge de l’enseignement supérieur.**

**Ce document ne concerne pas les Inspé pour lesquelles le dossier d’accréditation sera demandé directement par le Ministère en charge de l’enseignement supérieur.**

Un dossier *accréditation* présente le projet d’offre de formation Licence (L), Licence professionnelle (LP) et Master (M) (incluant les diplômes universitaires de santé et de paramédical valant grade de licence ou master) d’un établissement pour la prochaine période.

Il ne s’agit pas de fournir les maquettes des formations futures, mais de fournir les éléments permettant d’appréhender la structuration de la nouvelle offre, les évolutions par rapport à l’offre précédente et en particulier la prise en compte des conclusions de l’autoévaluation, ainsi que les dispositifs de pilotage et d’appui. Il s’agit enfin d’inscrire ce projet dans la stratégie globale de l’établissement en matière de formation, ainsi que, le cas échéant, dans la stratégie d’un regroupement ou d’un site.

**Chaque établissement fournit un seul dossier. Il sera déposé, non pas pour septembre 2020, mais selon un calendrier qui sera fourni ultérieurement et qui s’étalera de mars à juin 2021 en fonction des établissements.**

Le dossier est composé de deux grandes parties. La première partie est un ensemble de documents qui présente le projet d’offre de formation, sa structuration et ses dispositifs opérationnels. La deuxième est une présentation des formations en demande d’accréditation. Les éléments concernant la soutenabilité de l’offre de formation ne sont plus demandés.

PremiÈre partie (ensemble de documents zippÉs) :

1. Un document de **présentation politique** du projet d’offre de formation au regard de la stratégie de l’établissement et de celle du site. Ce document présente **la structuration de l’offre de formation**. La présentation se fait en domaines/thématiques/champs de formations. Cette présentation doit permettre d’appréhender la structure de l’offre, sa pertinence, son pilotage et son organisation pédagogique, bien sûr en lien avec le potentiel de l’établissement et les autres parties prenantes des formations du supérieur. Les évolutions par rapport à la précédente offre seront détaillées et justifiées. Un ensemble de suggestions pour la rédaction de ce document, qui a cependant un format libre, est fourni dans la documentation (document DA02).
2. Un document indiquant l’**évolution** précise de l’offre de formations. Elle est décrite dans un fichier Excel spécifique qui est fourni dans la documentation (document DA03).
3. Des documents **annexes** complémentaires pour compléter la vision de l’offre de formation :
	1. Liste des diplômes universitaires de technologie (document DA04)
	2. Liste des diplômes de l’établissement relevant, pour l’évaluation, de la Cti (document DA05)
	3. Liste des diplômes délivrés par l’établissement en son nom propre (DU, DE, etc.) (document DA06)
	4. Liste des écoles doctorales de l’établissement (document DA07)

DeuxiÈme partie (ensemble de documents zippÉs) :

Une fiche de présentation sera fournie **pour chaque formation en demande d’accréditation**. Les modèles des fiches sont fournis dans la documentation.

Pour les formations L, LP et M on fournira (document DA08) :

1. Une fiche par mention de licence
2. Une fiche par mention de licence professionnelle
3. Une fiche par mention de master

Pour le secteur santé on fournira :

1. Une fiche pour la PACES (document DA09)
2. Une fiche par formation universitaire paramédicale (document DA10)
3. Une fiche par DFG et DFA (document DA11)
4. Une fiche par DES et CES (document DA12) (les formations conduisant à ces diplômes ne sont cependant pas évaluées par le Hcéres)